



Renseignement par rapport a ma femme

Par **sortie21000**, le **26/04/2009** à **19:49**

Bonjour,

je suis argentin je suis arrivée en France en 2001 par reagroupement familiale j'ai une carte de resident pour 10 ans et je me suis marié en 2006 en argentine avec ma femme une argentine,elle est comme turiste et enceinte.en effect je suis parti en 2006 pour me marier la bas,et en viens de rentrer en decembre 2008.l'ANAEM m'as dit que j'ai pas le droit de demander un reagroupement familial tant que j'ai pas les 12 dernier fiches de salaire pour en faire la demande donc ma femme n'as pas le droit d'etre en france tant que 'ai les 12 dernier fiches de salaire donc janvier 2010 alors ca fait du temps pour une famille!!!alors elle est en france depuis decembre 2008 avec moi et elle est comme turiste jusq 'a juin et elle viens juste de tomber enceinte car depuis presque 3 ans de mariages je on a desider que le temp choisis par lui meme.depuis q'on est en france je fais de travail saisonnier c'est du travail pour toute l'anée mais elle se renouvelle toutes les trois mois.alors je voulait savoir quelles recours on peut y avoir pour quelle parte pas en argentine car je veux quelle soit avec moi.merci des vos reponses!!!

Par **Upsilon**, le **27/04/2009** à **08:38**

Bonjour et bienvenue.

Le regroupement familial est déjà un excellent moyen de permettre à une famille de venir vivre au complet en France, il faut juste être patient pour régulariser la situation. Je comprends tout à fait que votre situation soit compliquée et je le vivrai mal de la même façon que vous. Mais les précautions concernant les bulletins de salaire sont la contrepartie de votre droit (plus que favorable) à faire venir votre famille si vous prouvez que votre situation

est stable.

En revanche, vous dites:

[citation]"je fais de travail saisonnier c'est du travail pour toute l'année mais elle se renouvelle toutes les trois mois."[/citation]

Ceci est strictement interdit par la loi Française, et vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, à demander devant un juge la requalification de votre contrat en CDI.

Je vous invite à poser la question sur ce même forum mais dans la rubrique "droit du travail" pour plus d'informations, n'étant pas moi même expert en droit du travail.

Je vous souhaite bon courage,

Upsilon.

Par **sortie21000**, le **28/04/2009** à **13:05**

Merci de votre aide et votre generosite,mais en effet j'ai pas vraiment tres bien suivi votre demarche.mais si je bien resamble tout ma femme meme enceinte elle va devoir partir?parce que je fait de travail saisonnier et j'ai pas un cdi,et parce que je suis pas naturalicée francais?merci des vos reponses!!!

Par **Patricia**, le **29/04/2009** à **14:27**

Bonjour,

Il faudrait faire appel à jrockfalyn, spécialisé "Droit du travail", je pense qu'il pourrait vous donnez un complément de réponse ?